

Journal officiel 12 février 1948

Débat à l'Assemblée nationale française au sujet du projet de loi fixant les règles de l'élection de la première Assemblée algérienne, à partir du discours de M. Abderrahame Chérif Djemad pour le parti communiste. Ce projet de loi vise à faire entrer en application un des éléments du statut de l'Algérie.

Le débat sur le droit de vote des femmes musulmanes est d'autant plus incroyable que finalement c'est de Gaulle qui en 1958 le leur accordera !

Une façon de prendre la température en 1948.

J-P Damaggio

Mme la présidente. Il n'y a pas d'opposition à la discussion d'urgence ? La discussion d'urgence est ordonnée. Dans la discussion générale, la parole est à M. **M. Abderrahame Chérif Djemad.** [Applaudissements à l'extrême gauche)

M. Abderrahame Chérif Djemad : Mesdames, messieurs, il y a cinq mois notre Assemblée a voté la loi portant statut de l'Algérie. L'une de ses dispositions essentielles était l'institution d'une Assemblée algérienne qui devait être élue avant le 15 Janvier dernier et mise en place avant la fin du même mois. Telle était du moins la volonté que vous aviez exprimée.

Dans l'esprit des populations de l'Algérie, l'institution de l'Assemblée algérienne succédant à la défunte assemblée agraire des délégations financières était un premier pas dans la voie tracée par la Constitution qui nous régit.

« La France, dit en effet le préambule de la Constitution, forme avec les peuples d'outre-mer une Union fondée sur l'égalité des droits et des devoirs, sans distinction de race ni de religion. L'Union française est composée de nations et de peuples qui mettent en commun ou coordonnent leurs ressources et leurs efforts pour développer leurs civilisations respectives, accroître leur bien-être et assurer leur sécurité. Fidèle à sa mission traditionnelle, la France entend conduire les peuples dont elle a pris la charge à la liberté de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires..."

Si je rappelle, au début de mes explications, les dispositions constitutionnelles qui ont trait aux territoires d'outre-mer, en particulier, à l'Algérie, c'est afin de bien situer le débat qui s'ouvre aujourd'hui.

En septembre dernier déjà, quand il s'est agi d'élaborer le statut de l'Algérie, les manœuvres des ennemis de nos populations tendirent à le dépouiller du caractère démocratique que la Constitution commandait de lui donner. C'est en dépit de ces manœuvres que furent introduites dans le statut de l'Algérie, des dispositions progressistes telles que la suppression des communes mixtes et des territoires du Sud, le droit de vote aux femmes musulmanes, l'immunité couvrant les membres de l'Assemblée algérienne, l'indépendance du culte musulman vis-à-vis de l'administration, la reconnaissance comme fêtes légales des quatre grandes fêtes musulmanes, la reconnaissance de la langue arabe comme une des langues de l'Union française.

Tous ces principes, insérés malgré eux dans le texte du statut, parurent insupportables aux colonialistes, et c'est pourquoi ils s'attachèrent à détruire le caractère progressiste du statut en y introduisant des dispositions telles que le vote à la majorité des deux tiers et le système la « pureté des collèges », selon la formule de M. Ramadier, formule qu'il faut bien appeler par son nom : c'est une conception raciste.

Ces dispositions semblèrent elles-mêmes insuffisamment anti démocratiques aux représentants de la grosse colonisation qui avaient écrit dans leur presse, à longueur de colonne, que l'institution d'une Assemblée algérienne était l'abomination de la désolation. Aussi ont-ils fait l'impossible pour retarder l'installation de l'Assemblée créée par la loi du 20 septembre 1947.

C'est ainsi que l'élaboration du budget algérien de 1948 a été soustraite à l'Assemblée algérienne, puisque ce budget a déjà été voté par l'assemblée financière provisoire.

Mais cela ne leur suffisait pas. Ils n'ont pas hésité à violer les dispositions impératives du statut qui prévoyaient l'élection de l'Assemblée algérienne avant le 15 Janvier dernier. Ils ont voulu ainsi se donner le temps nécessaire pour mettre au point, en collusion avec le ministre de l'intérieur et ses services, le projet gouvernemental de délimitation des circonscriptions algériennes qui nous est présentée aujourd'hui et que M. Fonlupt-Espetaberr a rapporté tout à l'heure.

Le Gouvernement, par son refus d'Instituer la représentation proportionnelle, et la majorité de la commission, en adoptant 3e projet du Gouvernement, ont visé, entre autres buts, à maintenir le cloisonnement entre les différents éléments de la population : colons, non colons, Arabes et Kabyles, à la faveur duquel les colonialistes algériens entendent faire jouer le principe: diviser pour régner

Ils espèrent ainsi que l'Assemblée algérienne au lieu de favoriser le développement de la démocratie en Algérie, sera, au contraire, comme un frein opposé à sa marche en avant. La mise au point du projet gouvernemental, ou plutôt, car c'est le véritable mot, la cuisine à laquelle se

sont livrés, pendant des semaines, l'officine de M. Moch et ceux qui la fréquentent...(*Exclamations au centre et à gauche*)

M. Jules Moch, *ministre de l'intérieur* : Voulez-vous me dire ce qu'est une officine ?

M. Abderrahame Chérif Djemad. ...a donné le résultat que M. le rapporteur de la commission de l'intérieur nous a, il y a un instant, présenté à sa façon.

M. le ministre de l'Intérieur : Que signifie le mot « officine », monsieur Djemad ?

M. Mohamed Moktari. Nous ne sommes pas à l'école, monsieur Moch.

M. Abderrahame Chérif Djemad. Monsieur Jules Moch, nous savons très bien que le temps que vous avez pris jusqu'à présent était destiné à vous permettre de caser les vôtres et tailler des circonscriptions sur mesure aux hommes qui ont la prétention de se réclamer de vous (Applaudissements à l'extrême gauche.)

La commission de l'intérieur nous a présenté à sa façon le résultat de celle « cuisine » : circonscriptions truquées dont certaines comportent 3000 électeurs, et d'autres 30.000, découpage dont il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte pour se rendre compte qu'il a eu pour seul souci, par des assemblages ou des dépeçages savants, de villes, de communes mixtes et de douars, de permettre l'élection de candidats de l'administration. Voilà le plus clair objectif des auteurs du projet gouvernemental, auquel la majorité de la commission de l'intérieur a apporté sa contribution.

Issu de la collaboration des bureaux du gouvernement général, de ceux du ministère de l'Intérieur et des députés colonialistes de toute obédience, tel est le projet de loi qui vous est soumis. C'est un député socialiste, M. Borra, qui en a fait l'aveu à la commission de l'Intérieur de notre Assemblée, M. Borra, signataire d'une proposition instituant la représentation proportionnelle, a ou la naïveté ou le cynisme — on ne sait trop — de dire : « Tous les élus algériens ont été consultés par M. Moch pour l'élaboration de son projet. C'est pourquoi ce projet constitue une base de discussion heureuse ».

M. Raoul Borra. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Djemad

M. Abderrahame Chérif Djemad. Volontiers.

M. Raoul Borra. Je m'élève en faux contre votre affirmation d'après laquelle j'aurais dit à la commission de l'intérieur qu'on avait fait un découpage sur mesure après consultation des élus algériens. J'ai dit que les conseillers généraux algériens avaient été largement consultés dans leurs conseils généraux respectifs. Je n'ai jamais dit que nous avions eu l'audience au ministre de l'intérieur et que nous avions en quelque sorte accordé nos violons. M. le rapporteur et mes collègues de la commission pourront témoigner que vous rappelez les faits d'une façon inexacte.

M. le ministre de l'Intérieur. Ce n'est pas nécessaire. Votre rectification figurera au Journal officiel.

M. Abderrahame Chérif Djemad. Je suis membre du conseil général de Constantine ; j'ai assisté à la dernière session et je peux dire qu'à aucun moment ni en quelque manière que ce soit je n'ai été consulté ni appelé à donner mon avis ; d'ailleurs, je n'y aurais pas consenti...

M. Raoul Borra. Cela vous regarde.

M. Abderrahame Chérif Djemad. Je n'aurais pas consenti à discuter, comme je l'ai dit tout à l'heure, dans des officines, c'est-à-dire à prendre part, à titre personnel, dans ces discussions. La suite de mon discours le montrera, d'ailleurs. (Applaudissements à l'extrême gauche. J'ai rectifié aussitôt la déclaration de M. Borra en précisant que les élus communistes étaient, eux, toujours restés étrangers à ces tractations et à ces maquignonnages qui donnent la mesure de l'indépendance de ceux qui s'y sont prêtés. C'est assez clair, je pense, monsieur Borra.

M. Raoul Borra, Ce qui n'est pas clair, c'est votre relation des faits.

M. Abderrahame Chérif Djemad. L'aveu de M. Borra contient également la démonstration que la proposition socialiste de représentation proportionnelle n'était qu'un simulacre destiné à jeter de la poudre aux yeux des populations qu'on espère abuser par des procédés aussi puérils.

Mme Rachel Lempereur. C'est ainsi qu'on écrit l'histoire !

M. Abderrahame Chérif Djemad. Par ailleurs, le Gouvernement n'avait même pas pris la peine de camoufler les véritables mobiles du retard de l'élection de l'Assemblée algérienne. Un de ses porte-parole récents à cette tribune, M. Smaïl, a invoqué, pour justifier ce retard, un prétexte ridicule, la pluie qui, paraît-il, était un empêchement majeur au déroulement des élections à l'Assemblée algérienne en novembre ou en décembre. Mais, à ce moment-là, exactement entre le 15 novembre et le 15 décembre, avaient

cependant lieu en Algérie d'autres élections. Celles des djemaas. Ainsi, le temps qui était un empêchement à l'élection l'Assemblée algérienne n'en était pas un pour l'élection des djemaas. Puisque l'occasion m'en est offerte, je veux souligner ce qu'ont été ces élections aux djemaas. Pour la deuxième fois en moins de trois ans, elles ont eu un caractère politique incontestable. Les listes d'union, ou patronnées par le parti communiste algérien, ont été partout triomphalement élues. Ce fut le balayage en règle des listes administratives. Ces élections ont permis de mesurer la puissance, chaque jour plus considérable, du mouvement national qui se développe en Algérie. Elles ont confirmé le renforcement de l'esprit de lutte dans des couches chaque jour plus larges de la population algérienne. Elles ont manifesté sans équivoque leur volonté de balayer le colonialisme.

Il n'est donc pas étonnant que le Gouvernement qui n'en est pas à une illégalité près, ait entrepris d'en faire annuler le plus grand nombre possible, et, par la même occasion, de faire annuler des élections municipales de villes comme Oran ou Sidi-Bel-Abbès, qui avaient commis à vos yeux le crime d'élire des conseils municipaux composés de démocrates.

M. Antoine Demusole. Cela le gêne.

M. Abderrahame Chérif Djemad. Par des moyens aussi absurdes, le Gouvernement espère entraver la marche de l'Algérie en avant et conserver les moyens d'y poursuivre une politique colonialiste qui l'empêche de se développer. Mais, en vérité, ce n'est pas cela qui arrêtera la floraison d'une nation algérienne, qui se poursuit d'un mouvement irrésistible et qui devrait bénéficier, mesdames, messieurs, de votre sympathie et de votre aide si seulement vous vouliez, eu refusant de suivre le Gouvernement, respecter votre propre loi, la Constitution. Or, tout au contraire, le Gouvernement aggrave en Algérie la politique de répression qui a si tristement illustré les années écoulées. Ainsi M. Moch, ministre de l'intérieur, est-il le digne successeur des ministres qui l'ont précédé. La peur du peuple lui fait, comme à ses prédécesseurs, perdre toute mesure et tout jugement objectif.

Je ne veux pas ici rappeler les événements du 8 mai et toutes les conséquences que ces événements ont, par la suite, engendrées. Mais cela est encore dû aux anciens ministres socialistes qui sont passés en Algérie et qui ont laissé la colère et la rage dans les cœurs de tous les Algériens, aussi bien d'origine européenne que d'origine musulmane.

Vous avez, monsieur le ministre de l'Intérieur, été l'initiateur des lois super scélérates dirigées, en France, contre la classe ouvrière.

En Algérie, vous avez, dans les faits, rétabli le code de l'indigénat et vous faites en 1948, après le vote de la Constitution, appliquer le décret Régnier, l'un des plus odieux du régime d'exception.

Vous violez ainsi, délibérément, l'article 2 de la loi du 20 septembre 1947 qui dispose que tous les ressortissants de l'Algérie, jouissent, sans distinction d'origine, de race, de langue ni de religion, des mêmes droits et sont soumis aux mêmes obligations.

En même temps que vous établissez ici un projet de délimitation des circonscriptions électorales qui est un défi à la démocratie et au bon sens, vous abattez sur mes compatriotes algériens une vague odieuse de répression.

C'est la peur du peuple qui vous anime et la haine de tout mouvement national. Je n'avance rien que je ne puisse appuyer d'exemples. Je vais vous en donner quelques uns.

Vous avez fait organiser une expédition au douar Stah à Tébessa, et sous prétexte que s'y trouvait peut être un déserteur vous avez rendu tout le douar collectivement responsable. La tribu entière a été jetée dans un camp de concentration, les femmes ont été violées, les troupeaux égorgés et les maisons pillées. (Exclamations au centre.)

M. Abderrahame Chérif Djemad. Le ministre a fait tout cela ?

M. Abderrahame Chérif Djemad. M. le ministre de l'Intérieur peut-il me donner un démenti ?

M. le ministre de l'Intérieur. Sur quoi ?

M. Abderrahame Chérif Djemad. Sur les faits que je viens de citer, l'expédition contre le douar Stah à Tébessa.

M. le ministre de l'intérieur. Je démens en bloc et en détail tout le roman que vous êtes en train de lire à la tribune.

(Applaudissements à gauche et au centre. — Protestations à l'extrême gauche.)

M. Antoine Demusoti. C'est une habitude.

Mme Alice Sportisse. Ce ne sont pas des romans, monsieur le ministre.

M. Abderrahame Chérif Djemad. Près de trois ans après les événements du 8 mai, que vous voulez ressusciter, vous avez laissé condamner à mort quatre inculpés.

Le colonialisme a bonne mémoire, - nous le savons. N'est-ce pas en vertu du décret Régnier que vous venez de faire condamner un conseiller municipal de Soumma, M. Djenane, à deux ans de prison, dix ans d'interdiction d'exercice de la fonction publique et 300,000 francs d'amende, pour propos

« antifrançais », bien que le sous-préfet de Blida ait écrit au préfet d'Alger: « Ma conviction de la culpabilité de M. Djenane n'est pas établie » ?

M. le ministre de l'Intérieur. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Abderrahame Chérif Djemad. Volontiers.

M. le ministre de l'intérieur. Il y a peut-être des pays où la police et la justice sont confondues. Je ne désire pas y vivre. Mais je vous affirme qu'en France, le ministre de l'intérieur est sans action sur la marche de la Justice ; que d'ailleurs la justice en Algérie ne dépend pas du gouverneur général, précisément en vertu du principe de la séparation des pouvoirs ; que la Justice se borne à appliquer les lois. Il est exact que chaque fois que des lois sont violées, des condamnations interviennent. Mais c'est le rôle de la Justice et non de l'administration. Voilà qui est net, je pense. [Applaudissements à gauche et au centre.]

M. Abderrahame Chérif Djemad Vous faites partie du Gouvernement au même titre que le ministre de la justice. De ce fait, si le ministre de la justice lui-même fait prononcer de pareilles condamnations, vous en êtes en partie responsable.

M. le ministre de l'Intérieur. Je suis désolé d'être obligé de vous rappeler, que le ministre de la justice ne nomme même pas les magistrats et que la magistrature en France est indépendante. (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. Abderrahame Chérif Djemad. Vous avez fait, par votre politique néfaste et criminelle, bien d'autres victimes. Un élu de la djemaa d'Ain Rich, commune mixte de Bou-Saâda, inculpé de vol sur la dénonciation d'un domestique de votre caïd, a été torturé à mort par vos agents. Parce qu'ils avaient collecté des fonds pour réparer des routes et des fontaines, vous avez fait poursuivre et condamner quatre mois de prison trois membres de la djemaa d'Iaskren. Huit militants du parti du manifeste pour le triomphe des libertés démocratiques, dont cinq conseillers municipaux de Bône, ont été condamnés à six et huit mois de prison pour délit de réunion. Vous considérez que l'Algérie est constituée par trois départements français. Or je ne connais pas encore de département dans lequel on agisse en conformité de ce principe.

M. Antoine Demusole. Ce n'est pas de la pure imagination, cela !

M. Abderrahame Chérif Djemad Je me borne à citer quelques exemples, il y en aurait trop. Il me faudrait des heures pour les énumérer

tous à cette tribune. Mais je dois rappeler que, lors des mouvements de grève, vous vous êtes livré, en Algérie, à une répression qui n'a rien à envier à celle à laquelle vous, vous êtes livré en France. On vient encore de condamner à la prison un cheminot d'Akbou, M. Azem, père de trois enfants, et M. Guenalri Bacha, secrétaire du syndicat des dockers.

On vient d'arrêter, toujours en vertu des lois scélérates, M. Banou, cheminot à Boghni, et quatre autres ouvriers de l'usine à huile de Mechtas, sous l'inculpation d'avoir tenté d'user du droit de grève, pourtant inscrit dans la Constitution.

En réalité, en Algérie comme ailleurs, le Gouvernement poursuit le sabotage de l'Union française, il ne cherche même plus à dissimuler que pour lui, cette Union n'est qu'un mot et que les territoires d'outre-mer sont à ses yeux, plus que jamais des colonies.

Le régime colonial, nous ne le rappellerons jamais assez, a pour mission de pomper les ressources des pays qu'il exploite, et de réduire leurs populations à la misère. (Mouvements divers.)

Notre collègue André Marty, dans sa magistrale intervention à la tribune lors de la discussion du statut de l'Algérie, a montré, comment, en Algérie, les trois colosses qui en sont les véritables maîtres : la banque Rothschild, la banque Mirabaud et l'Union des mines, s'opposent à tout développement du pays, à la seule exception des industries extractives. Toutefois, si les richesses de l'Algérie sont extraites, elles ne sont pas transformées sur place mais exportées et transformées à l'étranger. Elles ne reviennent, en partie, à l'Algérie que sous forme d'objets fabriqués ailleurs. Ainsi, non seulement les populations algériennes sont privées de la richesse que représenterait pour elles, la création, sur leur sol, d'industries de transformation, mais encore elles sont obligées d'acheter, au plus haut prix, les objets qui ont été fabriqués ailleurs grâce aux matières premières que leur sol à fournies. Double et mortelle hémorragie que les populations algériennes subissent pour le profit des colonialistes qui les exploitent.

C'est tout cela qu'on veut perpétuer. Et pour empêcher les populations algériennes d'y mettre fin, on truque leur mode électoral d'expression. Si le Gouvernement met cet acharnement à violer les lois de la démocratie, c'est qu'au concert des colonialistes du crû, du groupe Rothschild et des autres, s'ajoute la partie tenue par les maîtres actuels du jeu. Car nous assistons aujourd'hui, en Algérie comme en France et dans un certain nombre d'autres pays à la substitution, ou plutôt à la superposition d'un autre impérialisme à celui qui y est installé. Car la mainmise de l'impérialisme américain sur l'Algérie n'est pas un vain mot. (Exclamations à gauche, au centre et à droite.)

Mme Rachel Lempereur. Nous y voilà !

M. Jean-Marie Louvel. Il y avait longtemps qu'on n'avait entendu cela !

M. Abderrahame Chérif Djemad Le Gouvernement le sait mieux que quiconque, car il y a près d'un an, le 21 mai 1947, M. le ministre de l'intérieur d'alors, M. Edouard Depreux, déclarait au cours de son audition devant la commission de l'intérieur du Conseil de la République: « Oui, il y a en Algérie des gens qui ne sont pas seulement des marchands de coca-kola. Depuis l'accord franco-britannique de Dunkerque, Il y a certes moins de touristes anglais. Mais cette constatation n'est malheureusement pas valable en ce qui concerne les représentants d'une autre puissance ».

M. Edouard Depreux. C'est le procès-verbal publié par l'Humanité !

M. Abderrahame Chérif Djemad A qui donc M. Depreux faisait-il allusion, sinon aux Etats-Unis ? Depuis, les faits se sont précisés et nous savons à la suite de la récente entrevue de Gibraltar, qu'aujourd'hui les trusts américains intimement aussi au Gouvernement français l'ordre de s'entendre avec l'Espagne de Franco pour servir l'expansionnisme yankee en Afrique du Nord. Pour illustrer cette politique, un exemple pris entre cent autres suffira. Le 2 septembre 1947, le navire grec Achia Talassire, chargé de 6000 tonnes de minerai de fer algérien, quittait le port de Bougie pour Hambourg. Ainsi, il est prouvé que l'Algérie est également dépouillée de ses richesses pour relever le potentiel industriel d'une zone dont on sait ce que veulent en faire les Etats-Unis. Car c'est pour qu'ils puissent étayer leur politique de guerre que le Gouvernement dont vous faites partie, monsieur le ministre de l'intérieur, offre aux Etats-Unis les richesses de l'Algérie. Mais il ne se contente pas de leur offrir ses richesses. Votre collègue M. Coste-Floret, ministre des territoires d'outre-mer, avouait récemment qu'il entendait faire de l'Algérie la plaque tournante de la stratégie américaine. Il reprenait, sans pudeur, une déclaration cynique du général de Gaulle, au cours d'une de ses conférences de presse, selon laquelle la France doit offrir à l'Amérique ses positions géographiques, celles de son territoire et celles des pays de l'Union française. Toutes ces raisons expliquent pourquoi le Gouvernement, prêt à tout, emploie tous les moyens pour empêcher les populations algériennes de faire entendre leur voix, et le projet sur lequel vous êtes appelés à vous prononcer aujourd'hui, mesdames, messieurs, n'est qu'un des procédés que vous propose le Gouvernement pour maintenir l'Algérie sous le bâillon.

Est-il besoin de rappeler qu'à cette politique odieuse et criminelle ont présidé une succession de ministres de l'intérieur socialistes, dont l'actuel est M. Moch, et un gouverneur général socialiste, M. Chataigneau, à qui vient de succéder un autre socialiste, M. Naegelen.

A ce propos, la presse parisienne nous apprenait ce matin que M. Naegelen qui - ce n'est un secret pour personne et je ne lui révélerai rien en le disant — ne connaît rien aux affaires de l'Algérie, où il n'a fait qu'un voyage

spectaculaire de huit Jours, a embauché pour faire la besogne réelle un spécialiste des tripatouillages électoraux, M. Périllier, qui — l'Aube de ce matin nous l'affirme — va succéder A M. Pélabon au secrétariat général du gouvernement général. C'est ce même M. Périllier qui téléphonait à Tizi-Ouzou pour exiger qu'on lui donne des résultats électoraux déformés et falsifiés! M. Périllier est un spécialiste du truquage des urnes et de la falsification des procès-verbaux d'élections. Nos collègues, s'ils l'ont oublié, pourront, pour s'en convaincre, se reporter aux débats qui se sont institués ici même à propos de la validation des opérations électorales du deuxième collège pour le département d'Alger.

Le scandale fut tel que, devant l'impossibilité de le dissimuler. M. Périllier dût quitter la préfecture d'Alger pour celle de la Moselle.

Je note que la désignation de M. Périllier comme secrétaire général du gouvernement général de l'Algérie ne peut que souligner le fait que le Gouvernement a agi avec préméditation et pleine connaissance de cause, puisque le hasard veut que la Moselle soit le département que représenta dans notre Assemblée M. le président du conseil. Pas un Algérien ne peut donc méconnaître le sens de la volonté du Gouvernement. Elle traduit celle des colonialistes — qu'ils appartiennent au parti socialiste, au M. R. P. ou au parti radical — de saboter l'Algérie.

Mme Rachel Lempereur. Et pas des communistes ?

M. Abderrahame Chérif Djemad. L'Assemblée nationale, en permettant à l'assemblée algérienne d'être élue démocratiquement, aurait une belle occasion d'assainir la politique insensée suivie jusqu'à présent. Mais nous savons trop que la majorité préfère pratiquer la politique des occasions perdues. Elle semble vouloir prendre à tâche d'achever de discréditer les institutions démocratiques dans l'esprit des populations algériennes et il semble qu'elle veuille pousser les Algériens à perdre confiance en la France et en l'Idée même de L'Union française...

A gauche. Dans le parti communiste ?

M. Abderrahame Chérif Djemad sous laquelle vous abritez votre politique colonialiste. Heureusement, les Algériens savent à quoi s'en tenir. Ils savent que la vraie France ce n'est pas le Gouvernement. Ils ne confondent pas le peuple de France avec le gouvernement Schuman-Moch-Mayer. Les Algériens savent bien qu'ils ont les mêmes ennemis que le peuple de France, qu'ils ont les mêmes exploiters communs. Nos populations tout entières, celles des villes et celles des campagnes, Algériens de toutes origines, ouvriers des villes, fellahs et khammès, commerçants et artisans, ont montré que les pires menaces n'ont pas de prise sur elles.

Elles savent que c'est par l'union avec le peuple de France, avec la classe ouvrière française et son parti communiste qu'elles briseront l'appareil colonialiste que veut maintenir le front commun de leurs ennemis.

En repoussant ce projet qui nous est soumis, en présentant un contre-projet démocratique, instituant la représentation proportionnelle pour les élections de l'Assemblée algérienne, nous avons la certitude d'exprimer la volonté de l'immense majorité de nos compatriotes qui sauront vaincre, malgré tous les obstacles, et gagner leur liberté de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires.

Ce droit nous a été reconnu par la Constitution.

Nous saurons, nous Algériens, nous en souvenir pour assurer notre avenir, avec vous ou malgré vous, mais avec le peuple de France, le vrai peuple de France. *Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Borra

(...)

Raoul Borra : Nous n'avons pu nous rallier à la proposition de loi n° 3156 déposée par le parti communiste. Elle prévoit, certes, l'élection de l'Assemblée algérienne à la proportionnelle, mais selon un mécanisme qui fera pousser de s cris d'horreur ou de colère, selon leur tempérament, à nos électeurs. Dans le Constantinois, par exemple, elle accorde généreusement une représentation de 13 sièges au premier collège, contre 17 prévus par le projet gouvernemental. C'est une amputation beaucoup plus qu'une représentation.

Mme Alice Sportisse. Surtout aux mines du Kouif.

M. Raoul Borra. Enfin, la proposition communiste est nettement démagogique. Son article 4 donne un droit de vote aux femmes de statut musulman, tandis que le statut, à la demande de l'immense majorité des élus musulmans, dispose en son article 4 que les femmes d'origine musulmane jouissent du droit de vote, mais qu'une décision de l'Assemblée algérienne, prise dans les conditions prévues aux articles 14, 15 et 16 du statut, fixera les modalités de l'exercice du droit de vote.

Les musulmans tiennent essentiellement à déterminer eux-mêmes dans quelles conditions leurs femmes voteront. On les heurterait gravement en anticipant sur une décision importante expressément dévolue par le statut à l'Assemblée algérienne. Si l'on passait outre à leur volonté clairement exprimée, on se demande à quelle date pourraient avoir lieu les élections à l'Assemblée algérienne du fait de la révision des listes électorales imposée par le vote des femmes musulmanes.

(...)

M. le président. La parole est à Mme Sportisse, pour expliquer son vote.

Mme Alice Sportisse. Mesdames, messieurs, mes collègues communistes algériens et moi-même ne voterons pas le projet de loi qui vient d'être discuté. Sans vouloir reprendre les explications que notre collègue Djemad et moi-même avons développées à la tribune, nous indiquons toutefois que nous ne voterons pas ce projet de loi, qui constitue une injustice et une iniquité supplémentaires à l'égard des populations algériennes. Le mode de scrutin et le « charcutage » des circonscriptions auquel nous avons assisté visent à fausser complètement le fonctionnement du suffrage universel et à donner à l'Assemblée algérienne une composition en majorité anti démocratique et colonialiste. Pas plus que nous ne nous sommes associés au maquignonnage éhonté qui a présidé à ce découpage et qui s'est effectué au vu et au su de toute l'Assemblée entre les élus colonialistes, certains élus du deuxième collège, protégés de l'administration, et du Gouvernement, nous ne pouvons nous associer à un vote qui déconsidère les institutions démocratiques de la France. Voilà pourquoi nous voterons contre ce projet. (Applaudissements à l'extrême-gauche).